



Entretien des routes départementales

L'entretien des routes contribue à préserver le patrimoine routier du département. Il permet de maintenir la sécurité et le confort des usagers, des tiers et des riverains, tout en veillant au respect de l'environnement et en assurant la sécurité du personnel d'entretien et d'exploitation.

Publié le 30 juin 2020

Pourquoi les chaussées se dégradent-elles?

Le phénomène de dégradation d'une chaussée suit un processus particulier qui dépend à la fois de la nature du trafic, de la structure de la chaussée et de son étanchéité.

Comment le réseau routier départemental est-il organisé?

Les **3525 km de routes meusiennes** sont hiérarchisés en 4 niveaux.

- > Niveau 1 (270 km)
 - Itinéraire rapide de rabattement sur les grands axes et de désenclavement (liaison des pôles principaux de population vers RN4, A4, TGV et départements limitrophes) **Sur ces itinéraires, pourront être proposés des aménagements de type sécuritaire et/ou permettant des gains de temps** (rectification de virage, créneau de dépassement par exemple).
- > Niveau 2 (790 km)
 - Liaison des chefs-lieux de canton vers les bassins d'activité, calé sur le recensement des flux migratoires domicile / travail **Sur ces itinéraires pourront être proposés des aménagements de type sécuritaire.**
- > Niveau 3
 - Liaison des communes vers le chef-lieu le plus proche ou vers le réseau N1 ou N2 le plus proche **Sur ces itinéraires pourront être proposés exclusivement des travaux d'entretien courant.**
- > Niveau 4 (autres routes)
 - Routes non déneigées en hiver,
 - Routes à forte(s) contrainte(s),
 - Routes partageables,
 - Routes déclassables (domaine privé, autre collectivité, voie verte..).

Les niveaux 3 et 4 représentent 2460 km environ.

Comment est-il suivi?

Chaque agence départementale procède à la surveillance du réseau de son secteur géographique en patrouillant 1 fois par semaine sur le structurant et tous les 15 jours sur le réseau local.

En parallèle, un relevé de dégradation est réalisé une fois tous les 2 ans sur l'ensemble du réseau départemental qui permet d'évaluer les désordres.

Comment est-il entretenu?

La politique départementale d'entretien du réseau routier est basée sur **une démarche préventive**: actions qui visent à prévenir les désordres importants sur les chaussées.

A titre d'exemple, comparatif des coûts de traitements des fissures, qui induisent des problèmes d'étanchéité de la chaussée:

- > Traitement en amont: 3 €/m²
- > Traitement avec enduit superficiel quand il n'y a pas eu de traitement préventif: 15 €/m²

Les Agents départementaux assurent l'entretien dit « courant ». Le Parc Départemental et les entreprises privées assurent les travaux plus importants d'entretien et de réparation.

Des techniques pour réduire l'impact sur l'environnement (bruit)

Les enduits superficiels sont présents sur 83 % du réseau. Les enrobés coulés à froid sur 10 % et les enrobés à chaud sur 7 %.

Les bruits de roulements sont liés au contact entre le pneumatique et la chaussée ainsi qu'au bruit du moteur.

Le bruit de roulement prédomine par rapport à celui du moteur à partir de 50 km/h pour les Véhicules Légers et de 80 km/h pour les Poids Lourds. Les niveaux de ces vitesses de références ont tendance à baisser avec les nouvelles motorisations.

Les revêtements les moins bruyants sont les bétons bitumineux et les enrobés coulés à froid. Ceux-ci sont privilégiés en agglomérations afin de limiter les gênes sonores aux riverains et usagers.

Le revêtement le plus bruyant est l'enduit superficiel, principalement utilisé hors agglomération. Le Département de la Meuse veille à utiliser la formule la plus rugueuse pour les routes les plus éloignées des zones habitables.

Quelle période privilégier pour réaliser les travaux?

La meilleure période pour la réalisation des travaux se situe **de mai à septembre**.

Les températures, plus clémentes, permettent une meilleure application et une durée de vie accrue des traitements.



Plus de 8 millions d'euros investis en 2019 pour l'entretien du réseau routier départemental.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

LE DÉPARTEMENT
meuse